

Chemin du Bel'Oiseau 12  
Case postale 69  
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00  
f +41 32 420 48 11  
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 28 avril 2020

## Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

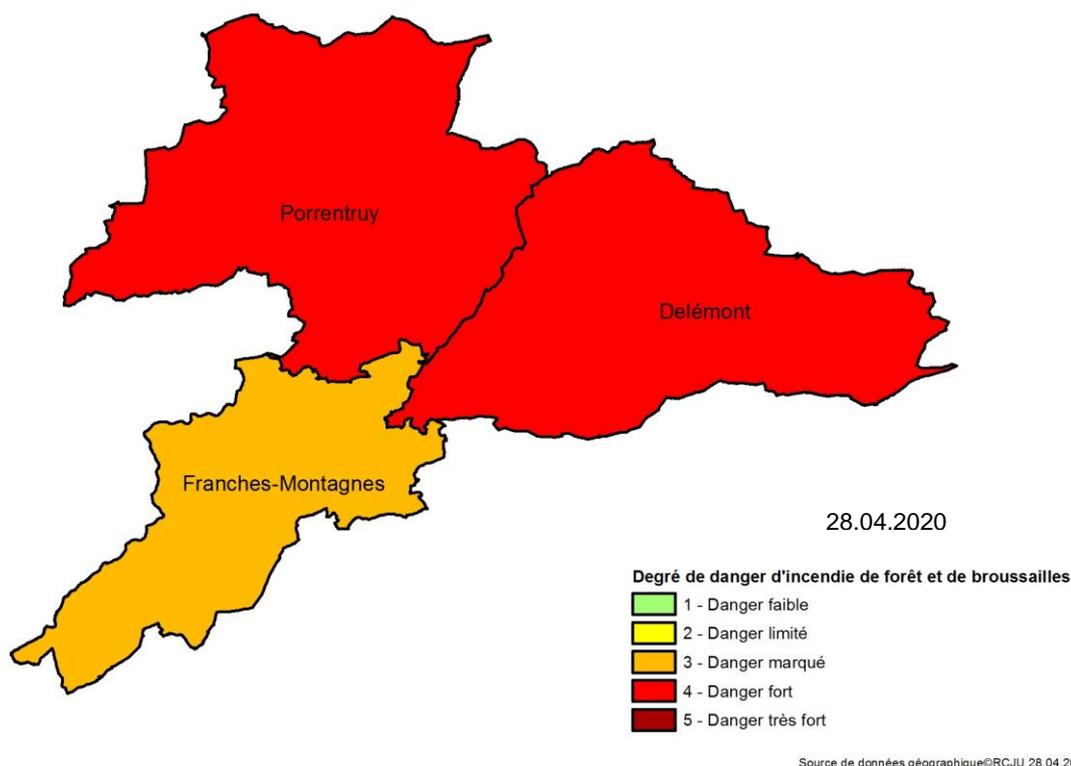


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

### 1. Degré de danger

Dans le district de Delémont et de Porrentruy, il existe un danger d'incendie de forêt et de broussailles de degré 4 « fort », dans le district des Franches-Montagnes de degré 3 « marqué ».

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche ou dans les peuplements comportant beaucoup de bois mort de hêtre, résineux ou de buis, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

## 2. Description du danger

Dans les districts de Delémont et de Porrentruy présentant **un degré de danger « fort »** (4) d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies peuvent se déclarer très facilement. Actuellement, seules l'humidité atmosphérique et des températures plus basses permettent de limiter des départs de feu potentiels. La couche de litière est très légèrement humide et peu avoir un effet ignifuge, mais limité. En cas d'incendie de forêt, l'intensité du feu est élevée et sa propagation rapide en raison de la disponibilité en combustibles secs en surface et des sols encore secs. Le feu peut se propager dans le sol et brûler en profondeur, les flammes peuvent atteindre des hauteurs importantes. Le feu peut couvrir dans le sol.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

**! Attention, il faut s'attendre à un comportement du feu dangereux notamment dans les peuplements de conifères dans les versants en pente. En cas de rafales, la propagation du feu est rapide !**

Dans le district des Franches-Montagnes présentant **un degré de danger « marqué »** (3) d'incendie de forêt et de broussailles, des incendies peuvent survenir. La litière est légèrement humide et peut avoir un effet ignifuge. Mais les couches du sol plus profondes demeurent favorables au développement du feu. En cas d'incendie, l'intensité du feu et sa profondeur seraient probablement importants. Le feu peut couvrir dans le sol.

Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ainsi que dans les versants en pente. C'est particulièrement le cas pour les peuplements comportant des arbres déjà partiellement secs ou secs en raison des sécheresses de 2018 et 2019. En cas de vent, des flammèches peuvent se développer, en particulier dans les peuplements de conifères.

## 3. Situation générale

La semaine écoulée a été chaude pour la saison, ensoleillée et plutôt sèche jusqu'à vendredi. Dès samedi des précipitations localisées ont touchées le canton. Depuis hier soir, un front froid a apporté des températures plus fraîches et des précipitations. Les précipitations n'ont toutefois pas permis d'humidifier les sols suffisamment dans la partie nord du canton (Delémont – Ajoie). La litière n'est donc que très légèrement humidifiée sous les canopées denses.

Là où les précipitations n'ont été que faibles, voire absentes, (Ajoie et Delémont), l'augmentation de l'humidité atmosphérique et les températures plus basses ont tout de même apporté une amélioration de la situation. Mais elle ne restera que temporaire si de nouvelles précipitations ne devaient pas survenir.

## 4. Evolution et tendance

Il devrait y avoir des précipitations et des températures fraîches dans les prochains jours, mais les pluies devraient principalement s'abattre sur un axe Franches-Montagnes – massif du Raimeux, donc sur la partie sud du canton. Les températures devraient sensiblement baisser. Les journées de mercredi et vendredi devraient voir des vents d'Ouest plus forts qui pourraient conduire à un assèchement de la litière.

Indépendamment de la quantité de précipitations qui surviendront, l'humidité de l'air élevée et les températures fraîches devraient apporter une amélioration du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles d'ici la fin du week-end. La durée de cette amélioration dépendra cependant des précipitations locales et de la météo de la semaine prochaine (qui est actuellement en-dehors d'un horizon de prévision fiable). En raison de la couverture végétale et d'une somme de précipitations de 20mm attendue pour les prochains jours, il n'est pas attendu que le degré de danger remonte rapidement.

## 5. Information sur les prochains bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt

La situation est évaluée en continu. Le prochain bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de jeudi 30 avril 2020 ne sera produit que si la situation devait varier du bulletin émis aujourd'hui.

## 6. Mesure prise par les autorités

Interdiction absolue de faire du feu en forêt, en pâturage boisé ou à proximité (jusqu'à 200m des lisières).

Au vu de la situation actuelle des districts de Delémont et de Porrentruy ainsi que de l'incertitude sur les prévisions météo, l'interdiction est maintenue. Elle pourrait être levée uniquement si les précipitations sont suffisantes pour humidifier suffisamment la litière et les sols.

## 7. Remarque générale

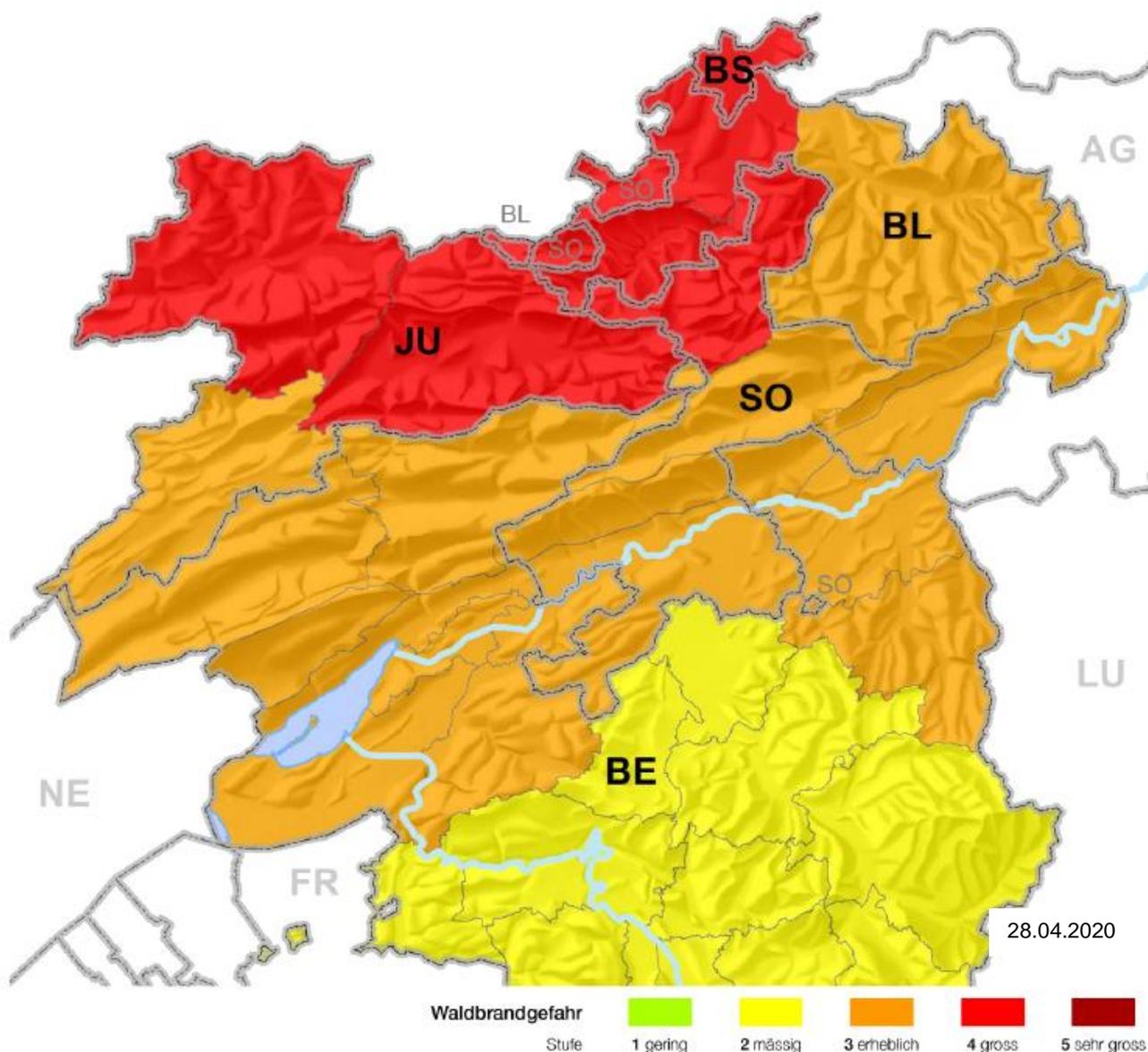


Figure 2 : situation de danger dans la région de collaboration JU-BE-BS/BL-SO

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de

forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.